

LA CFTC TISSEO, UN SYNDICAT AU SERVICE DES TRAMINOTS



novembre 2009



<http://cftctisseo.org>



26/11/2009

Information CFTC

Des interrogations concernant le Cabinet du Président pourraient être graves si elles étaient confirmées, c'est pourquoi nous avons souhaité nous renseigner à la source.

A la demande conjointe des syndicats CFTC, Sud et CGC, nous avons été reçus le 8 octobre 2009 par le Directeur de Cabinet.

Le syndicat Sud a communiqué sur une partie de cet entretien dans un tract du 12 octobre.

L'information d'urgence étant faite par Sud, nous avons pris le temps pour deux préalables essentiels à une information plus complète :

- Le 2 novembre, le Directeur de Cabinet a validé la conformité du compte rendu de l'entretien du 8 octobre sur lequel nous communiquons aujourd'hui au personnel.
- Nous avons recherché des informations sur les points que nous souhaitions éclaircir et qui interpellent de nombreux salariés.

Les informations résultant de nos recherches sont présentées dans un cadre, pour les différencier de la partie validée du compte rendu.

----- Début de l'entretien -----

Entretien du 8 octobre 2009 : Directeur de Cabinet, CFTC, Sud, CGC
PV non enregistré, les mots peuvent être différents, le sens est fidèle.

Compte rendu validé par Directeur de Cabinet, le 02 novembre 2009.

Les syndicats → En préalable, sachez que, si nous le jugeons utile, nous communiquerons sans confidentialité sur tout cet entretien.

Sur le réseau, nous entendons parler de vous et du cabinet, de plus en plus fréquemment ; nous avons souhaité vous rencontrer dans le cadre de notre mission de protection et d'information des salariés. Pouvez-vous, dans un premier temps, nous informer sur le fonctionnement du Cabinet, ses missions et ses délégations, son budget et son utilité pour la mission de service public de Tisséo.

Le Directeur de Cabinet → L'effectif du Cabinet compte 2 personnes et un aide. C'est une fonction transversale qui veille au respect des orientations définies par le Président.

Les syndicats → Et toutes les personnes qui travaillent au 4^{ème} étage ?

Le Directeur de Cabinet → Mon métier et mon attrait pour la communication justifient le rattachement à ma Direction de certains services :

- La communication,

Les syndicats → La communication institutionnelle seulement ?

Le Directeur de Cabinet → Aussi et surtout la communication commerciale.

Et aussi :

- Les relations avec la presse,
- Le service réponse aux réclamations des clients (SIRP) : Depuis que je l'ai confié à Jérôme Brandalac, nous répondons sous trois jours maxi à tous les clients, alors qu'avant !

⇒ Résultat des recherches CFTC sur les délais de réponse aux clients

Informations issues des indicateurs qualité :

Les normes qualité fixent à 15 jours (non à 3) le délai normal de réponse aux courriers.

Les indicateurs qualité constatent une dégradation des délais de réponse entre 2008 et aujourd'hui : Taux de réponses dans le délai de 15 jours 81% en 2008, contre seulement 57% sur 2009.

- La Communication Événementielle.
- La Délégation au Mécénat d'Entreprise.
- La Délégation aux Relations Extérieures et Europe. Grâce à laquelle Tisséo a maintenant une renommée internationale !

⇒ Résultat des recherches CFTC

Le Directeur de Cabinet supervise en fait 20 salariés, publics et privés, rattachés officiellement à la Présidence. Deux de ces services sont inhabituels dans les entreprises de transport ; leur rôle et leur utilité nous sont inconnus. Il s'agit du Mécénat d'Entreprise et de la Délégations aux Affaires Extérieures.

Les syndicats → A quoi ça sert et combien ça coûte ?

Le Directeur de Cabinet → Les subventions obtenues par l'Europe ont pu rapporter jusqu'à 30 millions d'euros, alors que les dépenses du service Délégation ne sont que de 38 000 euros ! Sa mission est de faire connaître Tisséo à l'étranger.

Les syndicats → On ne voit pas trop le rapport avec les transports à Toulouse où Tisséo est déjà connu.....

C'est le club
MED à Tisséo

Caches moi ça, sinon
on sera grillé comme
des cacahuètes.



⇒ Résultat des recherches CFTC

La Délégation aux Affaires Extérieures suscite des d'interrogations majoritairement liées aux multiples déplacements de son responsable.

Nous savons que 35 000 euros ont déjà été consommés depuis janvier 2009 pour les frais de transport et d'hôtel du responsable Délégué aux Affaires Extérieures. A cela s'ajouteront les frais de restaurant de l'année et les voyages de novembre et

décembre. Le chiffre, déjà important à nos yeux, de 38 000 € sera probablement dépassé.

Nous n'avons pas de références sur cette fonction qui interpelle de nombreux salariés et dont l'évocation semble tabou pour beaucoup. Le Délégué aux Affaires Extérieures et ses dépenses relèvent du budget de Tisséo, secteur privé. C'est pourquoi, dans le cadre de la mission économique du Comité d'Entreprise nous avons posé une question au comité d'entreprise du 20 novembre, sur les missions, leurs coûts et leur utilité pour le service public. La réponse du Président a été floue. Il souhaite se contenter d'un article dans le journal de Tisséo. Les interrogations des salariés sont très fortes. Nous demandons des réponses précises aux questions précises posées par les salariés. Elles sont faciles à trouver dans la comptabilité de Tisséo. Idem pour les comptes-rendus de mission qui doivent être rédigés à la fin de chaque mission. Si elles ne nous sont pas transmises au prochain CE, cela traduira une volonté de cacher et nous informerons à partir de nos sources.

Afin de nous aider à lever toute ambiguïté, nous demandons au Directeur de Cabinet de parfaire notre information sur cette fonction. Ou en est-on des 30 millions d'euros que pourrait rapporter le Délégué aux Affaires Extérieures ? Réponses du Directeur de Cabinet aux questions posées en CE.

Les deux budgets, privé et public, sont alimentés par l'argent public, impôts subventions ; ce qui justifie notre demande de transparence.

Nous demandons aussi ces explications dans le but de lever des tabous nuisibles au climat social.

Autre sujet :

On parle d'embauches forcées à Tisséo sur ordre du Cabinet.

Le Directeur de Cabinet → Que veut dire embauche forcée ? Il peut y avoir des recommandations, mais très peu, pas plus de 10, toujours dans le respect des procédures internes, jamais sur des postes de conducteur, c'est trop dangereux.

Je n'ai personnellement aucune délégation sur les embauches. Je suis contre le piston.

Mais j'émetts des réserves sur le cabinet de recrutement de Tisséo.

Les syndicats → Il y aurait 42 cas d'embauches forcées.

Dernièrement, 2 candidats ont été embauchés malgré un avis défavorable du recrutement et ils s'en vantent. L'un d'eux ne voulait pas travailler le samedi !

Le Directeur de Cabinet → Je ne suis pas au courant, je me renseigne et si confirmation, je veillerai à ce qu'ils ne soient pas gardés.

⇒ Nous attendons son retour d'information.

Les syndicats → Et le poste à la DRH dont on dit que la personne, la position et même la rémunération ont été imposés alors que le poste était déjà pourvu ?

Le Directeur de Cabinet → Effectivement, je pense que l'on m'a tendu un piège. On m'a caché que le poste était pourvu.

J'ai personnellement rencontré la candidate, j'ai jugé sa candidature excellente et je l'ai fait embaucher au salaire de son ancien poste.

Par ailleurs je suis surpris que vous ayez des informations confidentielles.

Les syndicats → Nous avons beaucoup d'informations. Ce serait malsain que le fonctionnement d'un service public ne soit pas transparent.

Les syndicats → On parle de menaces de votre part envers un ou des directeurs. Intervenez-vous sur les carrières et les évictions à Tisséo ?

Le Directeur de Cabinet :

Je n'ai jamais menacé un directeur. Je reconnais la qualité des directeurs en place. Certains ont un très haut niveau de compétence. Il n'y a pas de liste noire de personnes à licencier.

Par contre un directeur proche de mon bureau entretient une cabale contre moi ; il est responsable du mauvais climat à l'étage. Je souhaite son départ.

Les syndicats → Et que se passe-t-il avec le Directeur Général qui, de l'avis quasi unanime du personnel et de l'encadrement, avait commencé sa mission avec succès ?

Le Directeur de Cabinet :

On lui reproche une faute grave, qui pourrait conduire le Président à des difficultés judiciaires. Une plainte au pénal est déposée contre lui, on n'en connaît pas l'issue. Le Président a été clément de ne pas le licencier.

Les syndicats → On vérifiera.

⇒ Résultat des recherches CFTC

Nous avons interrogé des fonctionnaires compétents en gestion publique :

Aucune information sur une éventuelle plainte au pénal à l'encontre du Directeur Général.

La procédure contestée par le Président respecte, fidèlement les choix budgétaires 2009 exprimés en Conseil par les Collectivités Publiques. Le Préfet, informé, ne la conteste pas ; le Président l'a signée lui-même ainsi que le Directeur des Ressources, qui assure depuis l'intérim de la Direction Générale.

De l'avis de ceux qui connaissent la gestion publique : Pas de manœuvre frauduleuse, pas d'enrichissement personnel, pas de faute. S'il y avait problème, le Président n'aurait pas retenu les mêmes participations pour le budget 2010 !

Le Directeur de Cabinet → Je ne comprends pas pourquoi des syndicats défendent un directeur général.

Les syndicats → Nous nous mobilisons contre le manque de respect des hommes et des fonctions. Un directeur est un salarié comme les autres et a droit à ce respect.

Nous désapprouvons le management et le manque d'écoute du Président. Nous réaffirmons le besoin d'un Directeur Général et non d'un Président Directeur Général. Le Président n'a pas pris la peine de répondre à nos demandes d'informations et d'entretiens lors de la mise en place de son organisation ; 3 courriers sont restés sans réponse, alors que le Directeur Général nous a reçus dès son arrivée.

Le Directeur de Cabinet :

Je ne suis pas au courant de ces demandes. Elles n'ont pas dû arriver jusqu'au Président.

Les syndicats → Nous vous les communiquerons.

Nous les avons communiquées et sommes encore sans retour d'information du Directeur de Cabinet

Les syndicats → Votre fonction, telle que vous la conduisez, s'apparente à celle de directeur général.

Le Directeur de Cabinet → En l'absence de directeur général, j'ai dû m'occuper de certains dossiers. Rien n'avancait. Depuis 6 mois que je m'en occupe, tous avancent. *L'info voyageurs* par exemple.

Les syndicats → Le personnel n'est pas responsable d'un éventuel retard. Vous le savez, le mauvais ouvrier critique ses outils, alors que ces mêmes outils seront efficaces pour le bon ouvrier.

Sachez que nous sommes très attachés au respect des salariés ; plus la position hiérarchique est élevée, plus le comportement, le vocabulaire et les attitudes envers les subordonnés doivent être respectueux.

Le non respect de cette obligation par un directeur déstabilise gravement les salariés et provoque un climat social désastreux.

Bien manager, c'est mettre en valeur les qualités des collaborateurs et leur permettre de s'épanouir dans leurs missions. Nous souhaitons être partenaires pour la mise en œuvre d'un bon management à Tisséo.

Le Directeur de Cabinet → Il peut m'arriver de plaisanter mais je suis tout à fait d'accord avec vous et en tiendrai compte. Je retiens avec intérêt le terme de partenaire.

Les syndicats → Suite à cette entrevue ne consultez surtout pas vous-même vos subordonnés sur leur ressenti. Le résultat n'aurait évidemment aucune valeur dans ce contexte. Nous considérerions une telle démarche comme une violation des fondamentaux.

Si, comme nous, vous avez des interrogations sur le climat social dans votre service, nous sommes favorables à un audit social, respectueux de l'anonymat et de la sérénité individuelle.

Le Directeur de Cabinet → Je suis d'accord avec vous. La preuve : Lorsque certains salariés de mon service ont souhaité signer un courrier de protestation contre le tract FO, je n'y étais pas favorable. Je n'ai accepté que sur leur insistance.

Les syndicats → Nous en prenons acte et surveillons l'évolution du climat social.

Le Directeur de Cabinet → C'est votre rôle. Nous pouvons fixer un nouveau rendez-vous, sous quinzaine, si vous le jugez utile.

----- Fin de l'entretien -----

Commentaires :

Nous souhaitons que cette démarche participe à la clarification des zones obscures et apparemment taboues nuisibles au climat social et à la crédibilité du Président dans les négociations passées et à venir.

Nous souhaitons que le Directeur de Cabinet qui nous a reçus cordialement, nous aide à obtenir la transparence, comme il nous en a proposé la possibilité à la fin de cet entretien.